

Rapport CT Ville de Dijon Septembre 2021
Schéma de mutualisations de Dijon Métropole - Création de services communs
Suppressions de postes - Avis du comité technique

Le 30 juin 2021 le projet de schéma de mutualisation de la métropole de Dijon a été adopté par le Conseil métropolitain. En vertu de l'article L.5211-39-1 du code général des collectivités territoriales, les Conseils municipaux des communes membres sont sollicités à leur tour pour donner leur avis et formaliser leurs souhaits de coopérations, en matière de services communs et de mises à disposition. C'est aussi le cas pour la Ville de Dijon et son CCAS.

Dans la pratique, la mutualisation des services est largement éprouvée entre les services métropolitains et dijonnais depuis une dizaine d'années, il s'agit essentiellement de poursuivre l'actualisation du dispositif juridique entre les collectivités.

Une des modalités retenues consiste en la création de services communs.

Pour mémoire, ont été précédemment approuvées :

- la création et l'adhésion de la Ville de Dijon et de son CCAS aux services communs créés en 2018, soit : Services communs de la Direction générale, du SIG, du Numérique, de la Reprographie, de la Logistique, du Droit des sols, du Foncier, des Assurances, des Affaires juridiques, de la Documentation, du Contrôle de gestion, des Finances, des Ressources humaines, de la Centrale d'achat, de la Commande publique, de l'Ecologie urbaine, et du Portail téléphonique.

- la création de nouveaux services communs entre Dijon Métropole, la Ville de Dijon et le CCAS de la Ville de Dijon :

A compter du 1er octobre 2021 seront ainsi mis en œuvre de nouveaux services communs :

- D'appui à la Direction générale : Mission coordination et services aux communes, Valorisation des grands projets, Ressources et accompagnement RH Espace public et cadre de vie;
- Du Courrier, des Affaires générales et des Manifestations, de l'Entretien des locaux ;
- Des Relations internationales, de Territoires et projets, de la Rénovation urbaine et du Logement ;
- Des Bâtiments, de l'Energie, de la Sécurité civile, circulation et coordination, des Données techniques et topographiques et de la planification, des Paysages et espaces publics, du Domaine public et développement ;

A compter du 1er janvier 2022 seront également mis en œuvre :

- Un service commun de la Communication ;
- Des services communs du Garage, de la Voirie, de la Propreté urbaine, des Espaces verts et de la Direction et des Ressources de l'exploitation ;
- La création d'un service commun de l'Accueil est également confirmée ;

- Enfin la création d'un nouveau service commun ouvert à l'adhésion de toutes les communes membres en matière de règlement local de publicité intercommunale.

La création de services communs emporte le transfert de droit, dans les services communs de la métropole, des agents des communes adhérentes exerçant leurs missions dans le champ d'expertise desdits services.

Compte tenu du périmètre des missions concerné par la création de services communs, il convient d'adapter le tableau des effectifs de la collectivité par la suppression, de 228 postes au 1^{er} octobre 2021 et de 166,5 postes budgétaires au 1^{er} janvier 2022. Les services et cadres d'emplois concernés sont répertoriés dans les tableaux ci-dessous.

Transferts au 1er octobre 2021

Service / Cadre d'emplois	Administrateurs	Attachés	Ingénieurs en chef	Ingénieurs	Rédacteurs	Techniciens	Agents de maîtrise	Adjoint administratifs	Adjoint techniques	Total
Affaires générales	0	1	0	0	3	0	3	7	6	20
Affaires générales - Manifestations	0	0	0	1	0	0	4	0	15	20
Bâtiment Energie	0	1	0	2	0	5	1	3	0	12
Bâtiment hors Energie	0	0	0	7	1	13	14	3	37	75
Commande publique	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Courrier	0	1	0	0	1	0	0	0	3	5
Domaine public	0	0	2	0	2	0	2	5	1	12
Données topographiques et techniques	0	0	0	0	0	1	1	1	3	6
Logistique (hors entretien des locaux)	0	0	0	0	0	0	4	0	7	11
Paysage espace public	0	0	0	3	0	5	1	3	1	13
Relations internationales	1	1	0	0	0	0	0	2	0	4
Rénovation urbaine et logement	0	1	0	0	2	0	0	1	0	4
Sécurité civile	0	0	0	1	1	2	2	2	2	10
Entretien des locaux	0	0	0	0	0	0	2	0	33	35
Total	1	5	2	14	10	26	34	28	108	228

*

Transferts au 1er janvier 2022

Service / Cadre d'emplois	Attachés	Ingénieurs	Conseillers socio-éducatifs	Assistants socio-éducatifs	Psychologues	Rédacteurs	Techniciens	Agents de maîtrise	Adjoint administratifs	Adjoint techniques	Agents sociaux	Total
Communication	2	0	0	0	0	5	2	0	4	0	0	13
DRH	0	0	1	1	0,5	0	0	0	1	0	1	4,5
Espaces verts	0	1	0	0	0	0	6	19	0	80	0	106
Exploitation Direction et ressources contrôle de gestion	0	0	0	0	0	1	0	0	3	0	0	4
Garage	0	0	0	0	0	1	1	2	1	14	0	19
Portail téléphonique	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Accueil et information	1	0	0	0	0	0	0	0	13	5	0	19
Total	3	1	1	1	0,5	7	9	21	23	99	1	166,5

L'avis du comité technique est sollicité.